



Arrêt contrat pendant période d'essai

Par **Gate62**, le **03/11/2021** à **09:03**

Bonjour

Mon fils a signé un futur CDI (si l'essai est concluant) . Il est à l'essai 2 mois renouvelable 1 mois mais les missions qui lui sont confiées ne lui plaisent pas et le trajet coûte cher , de ce fait il souhaite arrêter.

Comment peut-il faire?

Il a des droits aux chômages puisqu'il a déjà eu plusieurs CDD avant si il arrête son essai aura-t-il droit à son chômage ou n'aura-t-il rien du tout?

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/11/2021** à **09:57**

Bonjour,

Le salarié peut rompre la période d'essai en respectant un délai de prévenance de 48 h...

Le mieux serait de se renseigner auprès de Pôle Emploi mais s'il était indemnisé avant la reprise d'activité, il devrait retrouver ses droits restants même en cas de la rupture de la période d'essai à son initiative dans les 65 premiers jours de travail...

Par **Gate62**, le **03/11/2021** à **10:16**

Merci de votre réponse
Cordialement